

## LE DIPLÔME - LE MÉTIER

Les titulaires d'un diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'éducation populaire et de sport spécialité Performance sportive mention « Roller Skating » sont responsables de la mise en œuvre collective, technique et financière du projet de la structure. Les métiers pouvant être exercés avec un DES JEPS sont divers et variés notamment : entraîneur de haut niveau dans une discipline sportive, directeur sportif dans une association, une entreprise, une ligue régionale.

- Vous exercez en autonomie votre activité de direction d'une organisation.
- Vous êtes le garant du bon déroulement du développement en organisant la formation et le travail des équipes sur un plan pédagogique, technique et logistique.
- Vous assurez le suivi des partenariats avec les réseaux professionnels et institutionnels au bénéfice du développement de votre organisation.
- Vous assurez la sécurité des tiers et des publics dont vous êtes garant.

L'article L.212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'éducateur sportif, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour certains délits. - Arrêté du 29 juillet 2019 portant modification des articles A. 212-50 et A. 212-55 du code du sport relatifs à la spécialité « perfectionnement sportif » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à la spécialité « performance sportive » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

### SES MISSIONS

Le DESJEPS ou Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Performance sportive », mention « Roller-Skating » permet à son titulaire, dans le cadre d'une activité rémunérée :

- de préparer un projet stratégique de performance,
- de piloter un système d'entraînement,
- de diriger un projet sportif,
- d'évaluer un système d'entraînement,
- d'organiser des actions de formation de formateurs

### EMPLOYEURS POTENTIELS

- La Fédération Française de Roller et Skateboard,
- Les structures fédérales déconcentrées (ligues et comités départementaux),
- Les structures associatives affiliées (clubs de 300 à 500 licenciés),
- Les structures commerciales et structures associées,
- Les autres fédérations et autres organes décentralisés intégrant l'activité Roller dans leur pratique sportive

## LA FORMATION

### POUR ENTRER EN FORMATION :

- La photocopie du PSC1
- La réussite d'un test s'appuyant sur une analyse vidéo, suivie d'un entretien, organisé par l'organisme de formation **le mardi 21 juin 2022. Est dispensé(e) de ce test le candidat ou la candidate titulaire du BEES 1<sup>er</sup> degré option roller-skating et du titulaire du DEJEPS mention roller-skating**

### LES ÉPREUVES DE SÉLECTION :

- Épreuve écrite (durée 2 heures)
- Epreuve d'entretien sur dossier (durée 30 minutes)
- Epreuve d'analyse vidéo dans sa spécialité (1heure 30)

### UNITES CAPITALISABLES (4 U.C) ET CONTENU DE LA FORMATION

U.C 1	Construire la stratégie d'une organisation de secteur	U.C 2	Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation de secteur
U.C 3	Diriger un système d'entraînement dans sa discipline Concevoir et coordonner une action de formation	U.C 4	Encadrer sa discipline en sécurité

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription au plus tard le	Épreuves de sélection	Pré-Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Durée totale	Effectif
03/06/2022	27/06/2022	28/06/2022	13/07/2022 (en visio) puis 05/09/2022	08/09/2023	659 H Centre / 400 H Entreprise Total : 1059 HEURES	2 à 15

### COÛT DE LA FORMATION - FRAIS PEDAGOGIQUES

Frais d'inscription : 35 € (non remboursables)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires

Sans prise en charge par un O.P.C.O : 10,50 €/H, soit : 6919.50 €

Avec prise en charge par un O.P.C.O (Salariés/auto-entrepreneurs) : de 12H à 15 €/H selon contrat

Via le CFA : Apprentissage (gratuité de la formation)

### S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS ou à télécharger sur le site [www.creps-aquitaine.fr](http://www.creps-aquitaine.fr)

► Futurs apprentis, pré-inscription obligatoire auprès du CFA : 05 49 36 06 59 ou 06 89 21 19 53 ou par courriel [lucille.richard@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:lucille.richard@creps-poitiers.sports.gouv.fr)

Coordonnateur : Karine MESNIL 05 56 84 84 66 [karine.mesnil@creps-bordeaux.fr](mailto:karine.mesnil@creps-bordeaux.fr)

Assistante administrative : Aline VATTIER-PETRO 05 56 84 48 10 [aline.vattier-petro@creps-bordeaux.fr](mailto:aline.vattier-petro@creps-bordeaux.fr)

CREPS de Bordeaux – 653 Cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex

Document d'information non contractuel susceptible de modifications



## Protection des données personnelles Formation professionnelle

Le CREPS de Bordeaux procède à un traitement de vos données personnelles pour encadrer votre participation aux épreuves de sélection, votre inscription en formation et permettre le suivi de votre dossier, sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS de Bordeaux et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données enregistrées sont conservées 2 ans par le CREPS de Bordeaux si votre candidature est refusée, et 50 ans à compter de la fin de la formation si votre candidature est acceptée.

Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- D'autres CREPS en cas de formation sur plusieurs sites.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : [dpd@creps-bordeaux.fr](mailto:dpd@creps-bordeaux.fr) en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).